

- ▶ Des établissements privés hors contrat
- ▶ Des candidats individuels ou relevant de l'enseignement à distance

Toulouse, le 15/03/2021

Direction des Examens et Concours  
Bureau DEC 5

Affaire suivie par :  
Elsa VACHEYROUX (Gestionnaire)  
Tél. 05.36.25.72.07  
Jordi LLORENS (Chef de bureau)  
Tél : 05.36.25.71.07  
Mél : [dec5@ac-toulouse.fr](mailto:dec5@ac-toulouse.fr)

*Circulaire interacadémique d'organisation*

**Brevet de Technicien Supérieur**

**AERONAUTIQUE**

*Session 2021*

**Référence :** Circulaire nationale d'organisation émise le 08 janvier 2021 par l'académie de Lille

**Objet :** organisation de l'examen pour les académies de Toulouse, Montpellier, Aix-Marseille, Grenoble et Bordeaux.

**Nombre de candidats inscrits : 214**

CALENDRIER DES EPREUVES ECRITES		
<i>Dates</i>	<i>Horaires</i>	<i>Epreuves</i>
Lundi 10 mai 2021	14h00 à 16h00	E31 – MATHEMATIQUES
Mardi 11 mai 2021	14h00 à 18h00**	E1 – CULTURE GENERALE ET EXPRESSION
Mercredi 12 mai 2021	08h00 à 10h00	E32 – SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES APPLIQUEES
Jeudi 20 mai 2021	08h00 à 14h00	E41 – ETUDE DE MODIFICATIONS PLURITECHNOLOGIQUES
Vendredi 21 mai 2021	08h00 à 14h00	E42 – ETUDE DE PROCESSUS D'ASSEMBLAGE OU DE MAINTENANCE D'AERONEFS

\*\*2 heures de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la deuxième heure de composition)

## CALENDRIER DES EPREUVES ORALES

Dates	Horaires	Epreuves
Du 21 au 25 juin 2021	Matin : lecture des dossiers Après-midi : soutenance et entretien (40 min)	E61 – SUIVI DE LA PRODUCTION EN MILIEU PROFESSIONNEL + EF2 – ENGAGEMENT ETUDIANT
Mercredi 19 mai 2021	Epreuves pratiques (2h)	E33 – TP DE SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES APPLIQUEES ( <i>Pour les candidats non soumis au CCF</i> )
Du 28 juin au 2 juillet 2021	Matin : lecture des dossiers Après-midi : soutenance et entretien (45 min)	E62 – MAINTIEN DE NAVIGABILITE ET DOCUMENTATION TECHNIQUE REALISEE EN ENTREPRISE
Du 25 mai au 02 juin 2021	Epreuves pratiques (4h)	E5 – CONTROLE ET ESSAIS ( <i>Pour les candidats non soumis au CCF</i> )
Pour l'académie de Toulouse : Du 13 au 15 avril 2021  <i>Pour les autres académies pilotées, les dates et lieux d'interrogation pour les épreuves de langues sont déterminées par chaque académie, pour ses candidats</i>	Compréhension de l'oral (30 min sans préparation) Expression orale en continu et en interaction (15 min) Préparation (30 minutes)	E2 – ANGLAIS ( <i>Pour les candidats non soumis au CCF</i> )
Pour l'académie de Toulouse : Du 13 au 15 avril 2021  <i>Pour les autres académies pilotées, les dates et lieux d'interrogation pour les épreuves de langues sont déterminées par chaque académie, pour ses candidats</i>	Préparation écrite en loge (20min) Entretien (20 min)	EF1 – LANGUE VIVANTE FACULTATIVE

**ATTENTION : Les notes seront saisies dans chaque centre à l'issue de toutes les épreuves orales.**

## REMISE DES DOSSIERS

Vendredi 18 JUIN 2021 avant 16h DATE IMPERATIVE	EPREUVE E61 : SUIVI DE PRODUCTIONS EN MILIEU PROFESSIONNEL Le planning de passage par jury sera déposé au format PDF sur le domaine « Interacadémique SUD BTS AERO » sur la plateforme TRIBU avant le 18 juin 2021	Dépôt en deux exemplaires papiers sur chaque centre d'examen au bureau du DDFPT ou au secrétariat de direction. + Dépôt d'une version numérique au format PDF sur le domaine « Interacadémique SUD BTS AERO » sur le logiciel TRIBU.
Avant le Jeudi 25 JUIN 2021 DATE IMPERATIVE	EPREUVE E62 : MAINTIEN DE NAVIGABILITE ET DOCUMENTATION TECHNIQUE REALISEE EN ENTREPRISE Le planning de passage par jury sera déposé au format PDF sur le domaine « Interacadémique SUD BTS AERO » sur la plateforme TRIBU avant le 25 juin 2021	

CORRECTION DES EPREUVES ECRITES *		
Du 07 au 11 juin 2021	à partir de 10h00	Lycée Saint-Exupéry – BLAGNAC

\* Correction non dématérialisée

\* Corrections dématérialisées (E1 et E31) : du 31 mai au 11 juin 2021

REMISE DES LIVRETS SCOLAIRES		
Avant le 22 juin 2021	Les livrets scolaires seront triés par ordre alphabétique.	Lycée Saint-Exupéry - BLAGNAC

PUBLICATION DES RESULTATS		
Jeudi 08 juillet 2021	A partir de 18h00	sur le site <a href="http://www.ac-toulouse.fr">http://www.ac-toulouse.fr</a> rubrique résultats Publinet

## ORGANISATION DES EPREUVES PONCTUELLES

### EPREUVES ECRITES

► Les épreuves écrites se dérouleront dans les établissements suivants, dénommés « CENTRES D'ECRITS » :

CENTRES D'ECRITS ET NOMBRE DE CANDIDATS AUX EPREUVES ECRITES		ORIGINE DES CANDIDATS
<b>Dpt 13</b>	Lycée Mendès France – VITROLLES <b>66</b> candidats	Lycée Mendès France - VITROLLES ( <b>26</b> cdts) CFAI Provence ISTRES ( <b>19</b> cdts) GRETA Provence Arbois AIX ( <b>11</b> cdts) GRETA Alpes Provence ( <b>9</b> cdts) Indiv du 13 (1 cdt)
<b>Dpt 30</b>	Institut Emmanuel d'Alzon – Nîmes <b>44</b> candidats	Institut Emmanuel d'Alzon – Nîmes ( <b>25</b> cdts) ESMA – MAUGUIO ( <b>19</b> cdts)
<b>Dpt 31</b>	Lycée Saint-Exupéry – BLAGNAC <b>65</b> candidats	Lycée Saint-Exupéry – BLAGNAC ( <b>23</b> cdts) CFAI Midi-Pyrénées – Beauzelle ( <b>41</b> cdts) Individuel 31 (1)
<b>Dpt 33</b>	Lycée Flora Tristan – CAMBLANES ET MEYNAC <b>24</b> candidats	Lycée Flora Tristan – CAMBLANES ET MEYNAC ( <b>11</b> cdts) CFAI Aquitaine – BRUGES ( <b>12</b> cdts) Individuels Dept 33 (1 cdt)
<b>Dpt 38</b>	Lycée Grésivaudan de Meylan – MEYLAN <b>15</b> candidats	Lycée Grésivaudan de Meylan – MEYLAN ( <b>15</b> cdts)

► Les convocations des candidats seront établies par mes services.

► Les chefs de centres d'écrits seront chargés d'assurer **la surveillance des épreuves**, en veillant à ce que les candidats ne soient pas surveillés par leurs propres professeurs, ou à tout le moins par les professeurs exerçant dans la discipline de l'épreuve considérée.

Ils pourront faire appel aux chefs d'établissements d'origine des candidats afin que leurs enseignants participent aux surveillances.

► **L'utilisation des moyens de communication** (téléphones mobiles, agendas ou messagerie électroniques) sera strictement **interdite** : une annonce sera faite en début d'épreuve, et les surveillants devront être sensibilisés à ce contrôle.

► Les candidats utiliseront pour les épreuves écrites le papier de composition modèle national, fourni par le Rectorat.

Les candidats sont invités à se munir, par précaution, d'une calculatrice pour la durée de l'examen. L'autorisation ou l'interdiction d'en faire usage sera précisée sur le sujet.

- La circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques entre en application, à partir de la session 2020.

Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront par conséquent l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.

Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.

Il est important de préciser aux candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, que celui-ci devra être activé pour les épreuves, et à la demande du surveillant, ceci afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent.

La liste du matériel autorisé pour les épreuves écrites du BTS sera accessible aux candidats début avril selon les modalités suivantes :  
Tous candidats : sur le site de l'académie de Toulouse, rubrique « examens et concours » / « bts » / « examens post-bac » / « matériel candidat » : <http://www.ac-toulouse.fr/cid86814/materiel-candidats-bts.html>

Pour les candidats individuels (dont enseignement à distance) : la liste (ne concernant pas toutes les spécialités) sera également disponible pour les candidats individuels avec leur convocation (cf. infra.) »

EPREUVE ORALE E61 : SUIVI DE PRODUCTIONS EN MILIEU PROFESSIONNEL + EF2 – ENGAGEMENT ETUDIANT

CENTRES D'ORAUX ET NOMBRE DE CANDIDATS EPREUVE E61	ORIGINE DES CANDIDATS	DATES DES INTERROGATIONS
Lycée Mendès France – VITROLLES Total : <b>66</b> candidats  <u><b>Dont 17 candidats inscrits EF2</b></u>	Lycée Mendès France - VITROLLES (26 cdt) + CFAI Provence ISTRES (19 cdt) + GRETA Provence Arbois AIX (11 cdt) + GRETA Alpes Provence (9 cdt) + Indiv du 13 (1 cdt)	Du 21 au 25 juin 2021
Lycée Saint-Exupéry BLAGNAC Total : <b>65</b> candidats  <u><b>Dont 1 candidat inscrit EF2</b></u>	Lycée Saint-Exupéry - BLAGNAC (23 cdt) + CFAI Midi Pyrénées-Beauzelle (41 cdt) + 1 indiv du 31 inscrit à l'EF2 mais ayant déjà validé l'U61	Du 21 au 25 juin 2021
Lycée Flora Tristan - CAMBLANES ET MEYNAC (Sur le site Aérocampus)  Total : <b>23</b> candidats  <u><b>Dont 1 candidat inscrit EF2</b></u>	Lycée Flora Tristan - CAMBLANES ET MEYNAC (11 cdt) + CFAI Aquitaine – BRUGES (12 cdt)	Du 21 au 25 juin 2021
ESMA – MAUGUIO Total : <b>19</b> candidats	ESMA – MAUGUIO (19 cdt)	Du 21 au 24 juin 2021
Lycée Grésivaudan de Meylan Total : <b>15</b> candidats	Lycée Grésivaudan de Meylan - MEYLAN (15 cdt)	Du 21 au 23 juin 2021
Institut Emmanuel d'Alzon – Nîmes  Total : <b>25</b> candidats <u><b>Dont 1 candidat inscrit EF2</b></u>	Institut Emmanuel d'Alzon – Nîmes (25 cdt)	Du 21 au 25 juin 2021

**EPREUVE ORALE E62 : MAINTIEN DE NAVIGABILITE ET DOCUMENTATION TECHNIQUE REALISEE EN ENTREPRISE**

CENTRES D'ORAUX ET NOMBRE DE CANDIDATS EPREUVE E62	ORIGINE DES CANDIDATS	DATES DES INTERROGATIONS
Lycée Mendès France – VITROLLES Total : <b>66</b> candidats	Lycée Mendès France - VITROLLES ( <b>26</b> cdt) + CFAI Provence ISTRES ( <b>19</b> cdt) + GRETA Provence Arbois AIX ( <b>11</b> cdt) + GRETA Alpes Provence ( <b>9</b> cdt) + Indiv du 13 ( <b>1</b> cdt)	Du 28 juin au 2 juillet 2021
Lycée Saint-Exupéry - BLAGNAC Total : <b>64</b> candidats	Lycée St Exupéry- BLAGNAC ( <b>23</b> cdt) + CFAI Midi Pyrénées-Beauzelle ( <b>41</b> cdt)	Du 28 juin au 2 juillet 2021
Lycée Flora Tristan - CAMBLANES ET MEYNAC (Sur le site Aérocampus Latresne) Total : <b>24</b> candidats	Lycée Flora Tristan - CAMBLANES ET MEYNAC ( <b>11</b> cdt) + CFAI Aquitaine – BRUGES ( <b>12</b> cdt) + Indiv 33 ( <b>1</b> cdt)	Du 28 au 30 juin 2021 (Flora Tristan)  Du 01 au 02 juillet 2021 (CFAI Aquitaine)
ESMA – MAUGUIO Total : <b>19</b> candidats	ESMA – MAUGUIO ( <b>19</b> cdt)	Du 28 juin au 1 juillet 2021
Lycée Grésivaudan de Meylan Total : <b>15</b> candidats	Lycée Grésivaudan de Meylan - MEYLAN ( <b>15</b> cdt)	Du 28 juin au 30 juin 2021
Institut Emmanuel d'Alzon – Nîmes Total : <b>25</b> candidats	Institut Emmanuel d'Alzon – Nîmes ( <b>25</b> cdt)	Du 28 juin au 2 juillet 2021

**EPREUVE ORALE E33: TP DE SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES APPLIQUEES (Pour les candidats non soumis au CCF)**

CENTRES D'ORAUX ET NOMBRE DE CANDIDATS EPREUVE E33	ORIGINE DES CANDIDATS	DATES DES INTERROGATIONS
Institut Emmanuel d'Alzon – Nîmes Total : <b>19</b> candidats	ESMA – MAUGUIO (19 cdt)	Mercredi 19 mai 2021  Epreuves pratiques d'une durée de 2h
Lycée Pierre Mendès France – Vitrolles Total : <b>10</b> candidats	GRETA Alpes Provence (9 cdt) + Indiv du 13 (1 cdt)	Mercredi 19 mai 2021  Epreuves pratiques d'une durée de 2h

**EPREUVE ORALE E5 : CONTROLE ET ESSAIS (Pour les candidats non soumis au CCF)**

CENTRES D'ORAUX ET NOMBRE DE CANDIDATS EPREUVE E5	ORIGINE DES CANDIDATS	DATES DES INTERROGATIONS
ESMA – MAUGUIO Total : <b>21</b> candidats ESMA	ESMA (19 candidats)  Indiv 31 (1 cdt)  Indiv 33 (1 cdt)	Du 26 au 28 mai 2021  Epreuves ponctuelles de 4h00 pour les candidats des établissements non habilités à pratiquer le CCF
Lycée Mendès France – VITROLLES Total : <b>10</b> candidats	GRETA Alpes Provence (9 cdt)  + Indiv du 13 1 cdt)	Du 31 mai après-midi au 02 juin 2021  Epreuves ponctuelles de 4h00 pour les candidats des établissements non habilités à pratiquer le CCF

**EPREUVE FACULTATIVE ENGAGEMENT ETUDIANT (article D.643-15-1 du code de l'éducation)**

Il s'agit d'une situation d'évaluation orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (10 minutes). Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler. L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte;
- la description et l'analyse de(s) activité(s);
- la présentation des démarches et des outils;
- le bilan de(s) activité(s);
- le bilan des compétences acquises.

La composition de la commission d'évaluation est la même que celle de l'épreuve obligatoire mentionnée à l'annexe II du présent arrêté. Le formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant (cf. annexe I de la circulaire inter-académique) sera annexé au dossier professionnel et transmis avec celui-ci au centre d'épreuves, selon les consignes de l'académie pilote.

Cette épreuve facultative de coefficient 1 se déroulera à la suite de l'épreuve E61.

## **CONSIGNES PARTICULIERES POUR L'EPREUVE E2 : LANGUE VIVANTE ETRANGERE**

L'arrêté du 22 juillet 2008, publié au Journal Officiel du 8 août 2008, a mis en place de nouvelles dispositions concernant l'évaluation des LVE de BTS.

L'évaluation se déroule dans le cadre du CCF pour les établissements habilités.

Pour les établissements non habilités au CCF, cet arrêté précise qu'il n'y a plus d'épreuve ponctuelle écrite : cette épreuve est remplacée par une épreuve orale de 45 minutes constituée de deux parties :

1<sup>ère</sup> partie : compréhension de l'oral : 30 minutes sans préparation ;

2<sup>nde</sup> partie : expression orale en continu et en interaction : 15 minutes assorties d'un temps de préparation de 30 minutes.

En application de la note du Ministère de l'Enseignement Supérieur (DGESIP n°2012-0323 du 12 septembre 2012), l'épreuve ponctuelle de LV1 sera organisée par chacune des académies d'origine des candidats. Chaque académie pilotée détermine l'organisation retenue pour ses candidats (date, lieu, heure).

Cette information est communiquée à l'académie de Toulouse, qui édite les convocations des candidats et adresse les bordereaux de notation aux centres d'examen.

**Les convocations des examinateurs sont de la responsabilité de l'académie d'origine.**

## **ABSENCE D'UN CANDIDAT A UNE EPREUVE**

En cas d'absence non justifiée à une épreuve ou à une sous-épreuve, le candidat ne peut se voir délivrer le diplôme. La mention "**absent**" figurera sur le bordereau de notation en face du nom du candidat.

En cas de force majeure, le candidat devra établir la preuve de l'empêchement et le service des examens en appréciera le bien fondé. Dans ce cas, la note zéro sera attribuée à l'épreuve ou à la sous-épreuve à laquelle le candidat ne se sera pas présenté, et la moyenne sera calculée en intégrant cette note.

## **NON-CONFORMITE D'UN DOSSIER SUPPORT D'EPREUVE**

(Arrêté du 22 juillet 2008, applicable depuis la session 2009)

Les centres d'examen sont chargés de réceptionner les dossiers et de contrôler leur conformité **au moins 15 jours avant le début des épreuves**, selon des modalités laissées à leur initiative. Un modèle de fiche de contrôle est proposé en page 15.

**La constatation de non-conformité du dossier** concernant l'un des points suivants entraîne l'attribution de la note « **NV** » (non valide) à l'épreuve correspondante :

- *absence de signature ou de visa sur les documents constituant le dossier par les personnes habilitées à le faire.*
- *dépôt hors délai*
- *durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation*
- *absence de signature ou de visa sur les documents constituant le dossier par les personnes habilitées à le faire.*

**La non-conformité du dossier interdit au candidat, même présent, de subir l'épreuve. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.**

La mention « **NV** » (non valide) figurera à la place de la note sur la grille d'évaluation ainsi que sur les bordereaux de notation en face du nom du candidat. **Elle entraîne l'élimination du candidat.**

## **4. LIVRETS SCOLAIRES**

A compter de la session 2015, la duplication des livrets scolaires des candidats de seconde année de BTS est **assurée par chaque établissement de formation**. Le modèle de livret scolaire de chaque spécialité de BTS figure dans les circulaires nationales d'organisation transmises chaque année par mes services.

Les livrets scolaires devront être imprimés sur **bristol blanc, recto-verso, format A4, environ 205 gr.**

Dans un souci d'uniformité de présentation et d'anonymat (en particulier l'ordre et la disposition des rubriques figurant sur les courbes élèves/classe), je vous demande de respecter scrupuleusement ces consignes de duplication. **Tout livret scolaire ne remplissant pas les critères de duplication ne sera pas présenté aux membres du jury.**

L'envoi des livrets scolaires sera effectué par vos soins **au centre de délibération** au plus tard **le mardi 22 juin 2021**. Afin de faciliter les manipulations sur le centre de délibération, une liste nominative des étudiants sera jointe à l'envoi.



Le centre de délibération devra s'assurer de la signature effective des livrets scolaires par le président de jury, à l'issue des délibérations. En cas de contentieux, le non-respect de cette disposition peut remettre en cause la légalité de la délibération (cf. article D 643-26 du Code de l'Education : « *aucun candidat ayant fourni un livret scolaire [...] ne peut être ajourné sans que le jury ait examiné celui-ci. La mention de cet examen est portée au livret scolaire [...] sous la signature du président de jury* »).

A l'issue des délibérations, le centre retournera les livrets scolaires à la DEC5, **classés par établissement** en même temps que les procès-verbaux de délibération. Les livrets scolaires des candidats de l'enseignement à distance seront inclus à cet envoi.

Les livrets scolaires seront transmis aux établissements de formation début septembre. Ils seront à remettre aux élèves et à conserver le cas échéant.

### **RELEVÉ DE NOTES ET DIPLOMES**

Les **relevés de notes** seront établis et transmis par mes soins aux candidats la première quinzaine du mois de juillet. Ils seront acheminés à l'adresse indiquée par le candidat lors de son inscription à l'examen.

**Tout changement d'adresse devra être signalé au service des examens dans les plus brefs délais.**

Les diplômes des candidats scolaires seront adressés par le Rectorat au plus tard au début du mois d'octobre aux établissements qui se chargeront de les remettre aux lauréats.

Les diplômes des candidats individuels seront adressés directement par mes soins.

### **ARCHIVAGE**

L'archivage des copies, grilles d'évaluation et documents d'examen (sauf PV de délibération) est réalisé par chaque centre d'examen, conformément aux dispositions de la circulaire rectorale du 8 juillet 2014 et du 26 novembre 2020.

Les diplômes non retirés, lorsqu'ils sont établis par l'académie de Toulouse, sont à conserver dans l'établissement pendant 5 ans puis à renvoyer à la cellule archive du Rectorat de Toulouse pour conservation.

Pour le Recteur et par délégation  
Pour le Secrétaire général empêché  
La Directrice des examens et concours



Christine PELATAN

#### **CONVOCATION AUX EPREUVES** : INSTRUCTIONS A L'ATTENTION DES CANDIDATS INDIVIDUELS ET DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE

**Votre convocation aux épreuves sera téléchargeable** sur le site [www.ac-toulouse.fr](http://www.ac-toulouse.fr), rubrique « examens concours/examens post-bac/brevet de technicien supérieur ».

Vous devrez vous connecter avec votre nom et votre numéro de candidat pour télécharger votre convocation **et** la notice relative au matériel autorisé.

**Un courriel** (envoyé à l'adresse électronique que vous avez indiqué lors de votre inscription) **vous indiquera votre numéro de candidat et vous informera de la mise en ligne de la convocation.** Ce message vous parviendra au plus tard trois semaines avant le début des épreuves écrites.

***Il n'est donc pas prévu d'envoi par la poste, la mise en ligne constituant dorénavant le seul mode de communication de la convocation. Le Rectorat de Toulouse ne saurait être tenu pour responsable en cas de non téléchargement de la convocation et des documents annexes.***

**BTS**

**Session 2021**

**Épreuve facultative**– Reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle

<b>CANDIDAT(E)</b>	<b>Nom et prénom :</b> <b>N° de Candidat :</b>	
<b>Analyse de l'engagement associatif, social ou professionnel</b>		
<b>Organisation lieu de l'engagement:</b>		
<b>Activités réalisées :</b>		
<b>Questions posées :</b>		
<b>NOTE /20 :</b>	<input type="text"/>	
<b>Appréciation globale et Commentaires (justification de la note)</b>		
<b>MEMBRES DE LA COMMISSION :</b>	<b>Date :</b>	<b>Signatures</b>